



**PROTOCOLE DEMANDE
DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
OU PASSEPORT
PERSONNES MINEURS**

1. Faire une pré-demande de CNI/Passport en ligne, sur le site internet

<https://ants.gouv.fr/>.

↳ Si vous n'avez pas internet, rendez-vous à la Maison de Services au Public (MSAP) située au bureau de Poste de la Chapelle en Vercors.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les justificatifs à fournir pour toute demande.

PIECES	CNI			PASSEPORT		
	1ère demande	Renouvellement	Perte ou vol	1ère demande	Renouvellement	Perte ou vol
Acte de naissance - de 3 mois (si aucune pièce d'identité ou périmée depuis + de 2 ans)	X			X		
Pièce d'identité		X		X	X	
Ancien titre à renouveler		X			X	
Pièce d'identité du parent qui fait la demande	X	X	X	X	X	X
Justificatif de domicile des parents	X	X	X	X	X	X
1 photo d'identité	X	X	X	X	X	X
Déclaration de perte (en mairie) ou vol (en gendarmerie)			X			X
Timbre Fiscal : jusqu'à 16 ans			25 €	17 €		
Timbre Fiscal : à partir de 16 ans			25 €	42 €		

2. Prendre rendez-vous à la mairie de la Chapelle en Vercors au 04.75.48.20.12.

↳ apporter lors de ce rendez-vous : le formulaire de pré-demande + photo d'identité + ancien titre à renouveler + timbre fiscal pour les passeports.

↳ Un récépissé vous sera remis si votre demande est complète.

3. Vous recevrez un sms dès que votre titre sera disponible.

Pour le récupérer, il est impératif de prendre rendez-vous auprès de la mairie de La Chapelle en Vercors au 04.75.48.20.12 et de vous munir de votre récépissé afin que votre titre vous soit remis.

CHAQUE PARENT TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE PEUT DEMANDER UN TITRE D'IDENTITÉ POUR SON ENFANT, PAR CONSEQUENT SI L'ENFANT N'HABITE PAS CHEZ LE PARENT QUI FAIT LA DEMANDE, CELUI-CI DOIT FOURNIR LE JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE L'AUTRE PARENTS.

ENFANT EN GARDE ALTERNÉE :

- Deux justificatifs de domicile (un pour chaque parent)
- Preuve de la résidence alternée (convention conclue entre les parents ou décision de justice)